



Avis public

Avis public est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité du Canton de Stanstead que :

La demande de dérogation mineure suivante sera présentée à la séance ordinaire du conseil qui sera tenue le **7 février 2022 à 19h00** :

1. Demande de dérogation mineure : 301, ch. Marcoux

La demande consiste à autoriser que la superficie du terrain du demandeur puisse être réduite de 343 m², même si ce terrain a déjà une superficie moindre (5 666,3 m²) que celle requise au Règlement de lotissement stipule que la superficie soit de 8 000 m², art. 4.14, ce que ne permet pas l'article 4.1 du Règlement de lotissement (213-2001).

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné au Canton de Stanstead, ce 24 janvier 2022.

Matthieu Simoneau
Directeur général et greffier-trésorier

Public notice

Public notice is hereby given by the undersigned, Director General & Clerk-Treasurer of Stanstead Township that:

The following minor variances will be decided by the Council of Stanstead Township at a regular meeting, on **February 7, 2022 at 7h00 p.m.**;

1. Request for minor variance: 301, Marcoux Rd

The request consists to authorize that the surface area of the applicant's lot to be reduced by 343 m², even if this lot already has a smaller surface area (5,666.3 m²) than that required by the Subdivision By-law stipulating that the surface area be 8,000 m², art. 4.14, which is not permitted by article 4.1 of the Subdivision By-law (213-2001).

Any person interested by these requests can be heard by the Council.

This version is not official, the French text prevails.

Given in Stanstead Township, this January 24, 2022.

Matthieu Simoneau
Director General and Clerk-Treasurer

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Conformément à l'article 431 du Code municipal, je soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai donné avis public, ci-haut mentionné pour des fins municipales, en l'affichant aux endroits déterminés par le conseil municipal, en date du 24 janvier 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat en ce 24^e jour du mois de janvier de l'an deux mil vingt-et-deux.

Matthieu Simoneau
Directeur général et greffier-trésorier